## 3°. Maladies professionnelles causées par les matières plastiques

Tableau n°1. 3.1

Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants(\*)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	Préparation des résines époxydiques.  Emploi des résines époxydiques:  -Fabrication des stratifiés;  -Fabrication et utilisation de colles, vernis, peintures à base de résines époxydiques.

- (\*)Certains constituants des résines époxydiques utilisées comme durcisseurs ou adjuvants, peuvent induire des maladies respiratoires professionnelles indemnisables .Il s'agit en particulier :
- -des amines aromatiques : rhinite et asthme(tableau 1.2.10bis) ;
- -des amines aliphatiques : rhinite et asthme(tableau 1.2.11bis);
- -des anhydrides d'acides volatiles :rhinite et asthme(tableau1.8.1),pneumopathie d'hypersensibilité (tableau 1.8.1bis);
- -de l'azodicarbonamide :rhinite et asthme (tableau 1.8.1).